pour soixante mille sous d'or, du vicomte Eudes Arpin, partant pour la croisade.

CHAPITRE DEUXIÈME.

LUTTE DE LA ROYAUTÉ CONTRE LA FÉODALITÉ. — ORIGINE ET PROGRÈS DES COMMUNES EN FRANCE.

77. Louis VI, dit **le Gros** (1108-1137). — Au nom de Louis le Gros a souvent été joint le surnom de *Restaurateur des communes*, qu'il a peu mérité, comme nous le montrerons bientôt (n° 80), et dont on lui a fait à tort son plus beau titre de gloire ; nous ne l'en dépouillerons toutefois que pour y substituer celui de *Restaurateur de la royauté*, auquel il a des droits incontestables, et que l'on ne trouvera guère moins glorieux pour lui, quand on reconnaîtra, par l'histoire de son règne, qu'il sut faire tourner à l'avantage de tous le crédit rendu par ses efforts à la royauté. Depuis le règne des derniers Carolingiens, le nom de roi n'était plus aux yeux des seigneurs qu'un vain titre, qu'ils avaient, sans s'en inquiéter beaucoup, laissé usurper par Hugues Capet, un de leurs pairs. Le système féodal lui-même était resté incomplet, puisque celui qui devait maintenir l'ordre et l'harmonie dans toutes ses parties, le roi, seigneur suzerain des vassaux placés aux plus hauts degrés de l'échelle féodale, n'avait ni le crédit ni la puissance nécessaires pour les contraindre à la soumission. Ce crédit et cette puissance, la royauté les recouvra sous Louis le Gros. — Replacée désormais à son rang, elle devint la sauvegarde de la sécurité publique et de la liberté, telles du moins qu'elles pouvaient exister à cette époque. Quand le peuple des villes, courbé sous la domination des seigneurs, et pour qui le roi n'avait été jusqu'alors qu'un souvenir, une ombre en quelque sorte, vit en lui un être réel, un protecteur efficace, dont le bras était toujours prêt à le défendre, il s'adressa de toutes parts à lui, pour lui porter ses doléances. La royauté intervint d'abord comme médiatrice entre le peuple et les seigneurs, et bientôt la puissance que lui donna dans l'opinion publique ce rôle si nouveau dans la monarchie, lui assura la force nécessaire pour contraindre les plus puissants feudataires à se soumettre aux arrêts qu'elle faisait prononcer contre eux. Louis le Gros rendit donc à la royauté le caractère d'une véritable magistrature publique : aussi les *Communes*, qui sous son règne obtinrent de leurs seigneurs des chartes d'affranchissement, attachèrent-elles une grande importance à les faire revêtir du nom du roi, qui leur semblait assurer à leur liberté une garantie nouvelle. C'est là l'origine de l'erreur de ceux qui ont fait honneur de ces chartes à Louis le Gros.

Ce prince commença, du vivant même de son père, l'exécution de l'entreprise hardie qui devait faire la gloire de son règne. Tandis que Philippe Ier usait au milieu des débauches les restes d'une vie tout entière digne de mépris, le *gentil Damoisel de France*, âgé de vingt-et-un ans à peine, mais entraîné vers les glorieuses entreprises par l'éducation chevaleresque qu'il avait reçue, travaillait déjà à rehausser l'éclat de cette couronne à laquelle venait de l'associer son père, empressé de se décharger des soins de la royauté. Bientôt le surnom de Louis l'*Eveillé*, que lui avait fait donner le caractère ardent et impétueux qu'il montra dès ses jeunes années, fut remplacé par celui de *Batailleur*. Sans cesse, en effet, pendant un règne de vingt-neuf ans, il eut les armes à la main, soit pour défendre son héritage, soit pour comprimer les révoltes ou réprimer les brigandages de ses vassaux. Le voyage de Paris à Orléans, les deux principales villes du domaine des premiers Capétiens, avait souvent été jusque-là une véritable expédition militaire. Les marchands qui se rendaient de l'une à l'autre de ces villes étaient rançonnés ou dépouillés par les petits seigneurs dont il leur fallait traverser les terres. Celui de *Montlhéry*, le plus redoutable d'entre eux, renfermé dans une haute tour qui dominait la route, y défiait toutes les forces du roi, son suzerain. « J'ai vieilli de la vexation que m'a donnée cette tour, » disait Philippe Ier à son fils. Celui-ci jura de réprimer tous ces brigandages. Dès qu'il fut associé au trône, on le vit, en véritable chevalier errant, parcourir, à la tête de quelques hommes d'armes, les grands chemins, pour assurer le libre passage des voyageurs, voler à la défense des intérêts de l'église de Saint-Denis contre le seigneur de Montmorency, de celle de Reims contre le baron de Roucy, de celle d'Orléans contre le seigneur de Meûn, ou bien encore courir arracher quelque humble châtelain des mains d'un plus puissant vassal. « On rirait fort aujourd'hui d'un prince qui s'en irait à la tête de la gendarmerie faire la police des grandes routes... ce fut pourtant là le début de la haute fortune de nos rois. Les rebelles seigneurs du *Puiset*, de *Beaumont*, de *Montmorency*, sur lesquels s'exerçait, dans le

cercle étroit de quelques lieues, tout l'effort de la puissance royale, commencèrent à entrer en crainte du *seigneur roi*, qui appuyait son titre de la force de son bras, et se faisait le premier chevalier de France... Ce fut ainsi que Louis le Gros se mit à la tête de la confédération féodale, et marqua désormais cette place à la royauté. » (M. Aug. TROGNON).

Tel fut le caractère général du règne de Louis le Gros. Parcourons-en rapidement les faits les plus remarquables.

78. LUTTE CONTRE LES SEIGNEURS FÉODAUX. — Bertrade, l'épouse adultère de Philippe Ier et la marâtre de Louis le Gros, n'avait vu qu'avec colère ce fils d'une première épouse associé à une couronne qu'elle convoitait pour son propre fils Philippe, auquel Louis avait assuré en apanage la ville et le comté de *Mantes*. Persécuté par elle pendant les dernières années de la vie de son père, avec un acharnement qui alla jusqu'à lui faire prendre un poison dont il ne guérit jamais parfaitement, Louis la retrouva à la tête de ses ennemis quand il fut monté sur le trône. Tous les petits seigneurs du duché de France, soulevé par ses intrigues et redoutant la bravoure du jeune roi, secondèrent ses projets, que Louis déconcerta par son activité; il ne lui fallut cependant pas moins de huit années pour comprimer ces révoltes. Elles n'amenèrent que des événements de peu d'importance, mais Louis sut les faire tourner à l'accroissement de sa puissance et de sa réputation.

Devenu roi, il ne perdit pas, dit son historien, l'habitude qu'il avait contractée dans son adolescence, de protéger les églises, de soutenir les pauvres et les malheureux, et de veiller à la défense et à la paix du royaume. (SUGER.) Nous voyons même la puissance royale se faire sentir dès lors bien au delà des limites entre lesquelles elle était renfermée depuis l'avénement de Hugues Capet. « Pour qu'il parût clairement, continue le même auteur, qu'en aucune partie de la terre l'efficacité de la vertu royale n'était renfermée dans les étroites limites de certains lieux, Louis cita en justice Aymon, seigneur de Bourbon, qui avait dépouillé le fils de son frère Archambault (1117). Celui-ci n'ayant pas comparu, Louis marcha à la tête d'une nombreuse armée contre le vassal rebelle, qui fut bientôt réduit à venir se prosterner aux pieds du seigneur roi, au grand étonnement de tous ceux qui en furent témoins. » C'était en effet un spectacle bien nouveau alors que celui de la féodalité venant s'humilier à ce point devant la royauté, si méprisée peu auparavant, mais qui sait maintenant

faire reconnaître le droit et la mission dont elle se croit, avec raison, investie, de faire régner partout l'ordre et la justice. Et cette mission, Louis s'y montra fidèle pendant tout le cours de son règne, qui fut certainement sous ce rapport le plus laborieux de notre histoire. Toujours en campagne, il marcha deux fois (1121 et 1126) contre le comte d'Auvergne, qui vexait l'évêque de Clermont, auquel il le contraignit à rendre justice. L'année suivante (1127), il alla, à la tête d'une armée, régler les prétentions des rivaux qui se disputaient la succession de Charles le Bon, comte de Flandre, assassiné dans une révolte, suite des guerres civiles qui déchiraient ce pays depuis la mort de Baudoin VII. — Amaury de Montfort, qui prétendait exercer, par héritage, la dignité de sénéchal de France (1128), les seigneurs de Coucy, qui retenaient dans leurs cachots les marchands enlevés sur les grandes routes, afin de les contraindre à payer de grosses rançons (1130), le puissant comte de Champagne, instrument de toutes les intrigues par lesquelles son oncle, le roi d'Angleterre, cherchait à troubler la France (1130), enfin le seigneur de Saint-Brisson-sur-Loire, qui exerçait autour de son château d'affreux brigandages (1135), attirèrent sur eux tour à tour les armes de Louis, qui les réduisit par la ruine de leurs forteresses à rentrer dans le devoir.

79. GUERRES CONTRE LES ENNEMIS EXTÉRIEURS. — Si ces nombreuses expéditions donnèrent à Louis beaucoup d'occupation, il eut du moins peu de chose à redouter des ennemis extérieurs. Le seul qu'il ait eu à combattre fut Henri Ier, roi d'Angleterre et duc de Normandie, que la possession de ce grand fief rendait, comme son prédécesseur, l'ennemi naturel du roi de France. Les deux jeunes rois se regardaient déja avec défiance, lorsque l'occupation par Henri de la forteresse de *Gisors* décida la rupture. Situé sur l'Epte, rivière qui formait la limite de la France et de la Normandie, et également redoutable pour les deux pays depuis qu'il avait été, comme nous l'avons vu (n° 75), fortifié par Guillaume le Roux, ce château avait été remis au baron Pains, qui avait pris l'engagement de n'y laisser entrer ni Normands ni Français. Henri se l'étant fait livrer par ce seigneur (1109), Louis marcha contre lui. Bientôt les deux armées se rencontrèrent sur les bords de l'Epte. Le roi de France fit alors proposer à celui d'Angleterre de terminer leur querelle par un combat singulier; mais celui-ci rejeta ce défi chevaleresque, et la guerre,

interrompue à diverses reprises (1113 et 1119), occupa une grande partie du règne de Louis, au grand dommage de la Normandie, ravagée sans cesse par les bandes pillardes qui suivaient chacun des deux partis. Le plus remarquable des combats qu'ils se livrèrent fut celui de *Brenneville* (près de Louviers), qui ne coûta pourtant la vie qu'à trois de ces chevaliers bardés de fer, qui cherchaient d'ailleurs bien moins à se tuer réciproquement qu'à faire des prisonniers, afin d'en tirer de bonnes rançons. Aussi cent quarante chevaliers français tombèrent-ils au pouvoir des Anglais victorieux, qui faillirent même s'emparer du roi de France. Déjà un des leurs, ayant saisi la bride de son cheval, criait : *Le roi est pris!* lorsque Louis déchargea sur lui un grand coup d'épée en s'écriant : *Ne sais-tu pas qu'au jeu des échecs on ne prend jamais le roi?*

Cette guerre parut cependant devenir bien plus menaçante lorsque le roi d'Angleterre eut déterminé l'empereur Henri V, son gendre, à marcher, de son côté, contre le roi de France. La nouvelle de cette formidable invasion ne servit toutefois qu'à faire éclater la puissance que Louis avait rendue à la royauté et la réalité qu'il avait su donner à cette suzeraineté royale, qui jusque-là n'avait été qu'un vain nom. Il alla prendre à l'abbaye de Saint-Denis l'*oriflamme*, bannière célèbre, qui était de couleur rouge, fendue par le bas et suspendue au bout d'une lance dorée. A ce signal tous les vassaux du roi et une partie des grands feudataires de la couronne se rassemblent autour du monarque ; les églises de Saint-Denis et de Reims y joignent leurs nombreux vassaux ; les communes, fières de l'existence politique qui vient de leur être rendue (n° 80), envoient leurs milices au roi, qui se trouve bientôt à la tête de la plus brillante et de la plus nombreuse armée qu'eût encore commandée un prince de la troisième race. Mais ce fut vainement qu'elle attendit, aux environs de Reims, l'arrivée de l'empereur. Effrayé à la nouvelle d'un si redoutable armement, il opéra précipitamment sa retraite (1124), abandonnant lâchement son allié, qui fut réduit à faire de nouveau la paix.

80. **Affranchissement des communes.** — Nous avons signalé, sous les règnes précédents (n°s 65 et 76), les premiers efforts tentés par les villes pour se soustraire à la servitude que la féodalité faisait peser sur elles et pour former une *communauté* ou une *commune*. « Or, voici, dit un auteur contemporain fort peu partisan de cette institution, ce qu'on entendait par ce mot exécrable et nouveau : « Tous les habitants, redevables d'un certain cens, devaient acquitter d'une seule fois, dans l'année, envers le seigneur, les obligations ordinaires de la servitude, et se racheter par une amende légalement fixée, s'ils tombaient dans quelques fautes contraires aux lois. A cette condition, ils étaient entièrement exemptés de toutes les autres charges et redevances qu'on a coutume d'imposer aux serfs. Les hommes du peuple, saisissant cette occasion de se racheter d'une foule de vexations, donnèrent des monceaux d'argent à ces avares, dont les mains étaient comme autant de gouffres qu'il fallait combler. » (Guibert de Nogent).

Ces *avares*, c'étaient les seigneurs féodaux ; c'était le roi Louis le Gros lui-même ; c'était le comte de Vermandois, qui accorda aux villes de *Noyon* et de *Saint-Quentin* les premières chartes dont il soit fait mention dans cette partie de la France ; c'était l'évêque de *Laon*, qui consentit à ce que les bourgeois de cette ville formassent une commune « s'ils voulaient donner assez d'argent pour obtenir cette licence, » qu'ils se firent confirmer, moyennant quatre cents livres d'argent, par le roi Louis le Gros, qui la rétracta néanmoins lorsque ce même évêque et les seigneurs lui eurent offert six cents livres d'argent. Ce fut par les mêmes moyens que les villes de *Beauvais* (vers l'an 1096), *Soissons*, *Amiens*, *Abbeville*, *Saint-Riquier*, obtinrent des chartes de Louis le Gros, et une foule d'autres de Louis le Jeune et de ses successeurs. Celles qui achetèrent ainsi ce droit de leurs seigneurs, ruinés par les croisades ou leurs folles dépenses, furent les plus nombreuses ; mais quelques-unes aussi recouvrèrent leur indépendance les armes à la main. — Après avoir fait serment de se soutenir mutuellement et de ne plus souffrir que qui que ce fût les traitât désormais comme serfs, les habitants d'une ville ou d'un bourg nommaient un échevin ou magistrat, chargé de veiller aux intérêts de leur *communauté*, de les rassembler au son de la cloche, en cas de besoin, et de marcher à leur tête sous la bannière de la *commune*. Une transaction pécuniaire entre les bourgeois et les seigneurs terminait d'ordinaire la contestation. On a supposé, avec raison sans doute, que Louis le Gros se montra favorable à ces affranchissements qui diminuaient la puissance des seigneurs, dont il avait si souvent à se plaindre, et qu'il seconda ainsi cet élan vers la liberté, qui est un des caractères de l'époque dont nous nous occupons : il est à remarquer

toutefois qu'il ne donna de charte à aucune des villes de ses propres domaines, et, que s'il aida certaines villes à s'affranchir de la tyrannie de leurs seigneurs, on le vit aussi combattre en plus d'une occasion contre les communes en faveur des seigneurs. Cependant, une fois commencé, ce grand mouvement ne s'arrêta plus ; mais en accordant des chartes à toutes les villes qui en demandèrent, l'adroite politique des successeurs de Louis le Gros fit tourner cette importante révolution à l'accroissement du pouvoir royal, en déclarant que les communes ainsi affranchies relèveraient immédiatement de la couronne.

81. Fin du règne de Louis le Gros. — La corpulence excessive à laquelle Louis le *Gros* dut ce surnom ne l'empêcha pas de conserver jusque dans ses dernières années toute son activité ; mais tant de fatigues finirent par épuiser ses forces et lui occasionnèrent une maladie dont il mourut, après avoir langui deux années ; « et comme il s'en retournait lentement de Melun à Paris, pour y prendre lit et mourir, grandes tourbes de gens contre lui venaient des villes et des châteaux et des charrues, et ploraient tendrement pour l'amour qu'ils avaient en lui et pour la paix qu'il leur avait toujours gardée et tenue. »

Ces simples et touchantes paroles de son historien suffiraient à son éloge. « Souvenez-vous, dit-il en expirant au fils qui allait lui succéder, que la royauté n'est qu'une charge publique dont vous aurez à rendre compte à celui qui dispose des sceptres et des couronnes. » — Ce fils, nommé Louis comme son père, et substitué à son frère aîné, qui avait été associé avant lui à la couronne, et qui était mort par suite d'un accident, avait été couronné au concile de Reims (1131) par le pape Innocent II. Chassé de Rome par Anaclet, qui lui disputait le trône pontifical, Innocent avait été reconnu comme pape légitime par le concile d'Étampes, entraîné par l'autorité de Suger, abbé de Saint-Denis, et de saint Bernard, abbé de Clairvaux, et il fut bientôt après rétabli sur son siége.

La réunion de la seigneurie de *Montlhéry* au domaine royal (1118) fut la seule acquisition directe faite par la couronne sous le règne de Louis le Gros ; mais ce qui importait bien plus à la royauté, c'est le respect pour elle, c'est la confiance en elle qui commençaient à renaître jusque dans les provinces les plus reculées, comme on en eut la preuve lorsque l'on vit (dès l'année 1109) l'appui du roi réclamé par le plus éloigné de ses vassaux, le comte de *Barcelone*, en Espagne, qui se

voyait menacé par une invasion redoutable. Cette reconnaissance d'une suzeraineté qui remontait au temps de Charlemagne n'était pas un fait sans importance, puisque ce même comte de Barcelone acquit, peu de temps après, de nouvelles possessions en France par son mariage avec l'héritière du *Gévaudan* et de la *Provence*. Il y eut dans le midi une France espagnole, comme il y avait une France allemande à l'orient et une France anglaise à l'occident.

Les progrès des lettres et des fortes études en France sont attestés à cette époque par des noms illustres : *saint Bernard*, que ses vertus, ses immenses connaissances et son éloquence entraînante rendirent l'arbitre de son siècle ; *Abailard*, moins célèbre encore par son prodigieux savoir et sa haute réputation comme professeur que par ses malheurs et par la tendre affection d'Héloïse, son épouse ; enfin *Suger*, abbé de Saint-Denis, dont la réputation comme historien, malgré son style prétentieux, n'est pas éclipsée complétement par la gloire qu'il s'est acquise comme ministre prudent et habile sous le règne de Louis le Jeune.

82. Louis VII, dit le Jeune (1137-1180). — Aucun prince n'était encore monté sur le trône de France dans des circonstances plus favorables que celles au milieu desquelles eut lieu l'avénement de Louis le Jeune. Déjà reconnu comme roi, depuis six ans, il héritait sans contestation d'un pouvoir que les plus puissants vassaux avaient appris à respecter. Au moment même de la mort de son père, qu'il apprit à Poitiers, il venait d'être couronné, dans cette ville, duc d'*Aquitaine*, par suite de son mariage avec Éléonore, fille et héritière du dernier duc de ce pays, et son domaine particulier, jusque-là fort restreint, recevait ainsi un accroissement considérable par l'adjonction des vastes provinces du *Poitou* et du *Limousin*, du duché de *Gascogne* et des comtés de *Bordeaux* et d'*Agen*. Nous dirons bientôt comment Louis le Jeune laissa passer ce riche héritage au plus dangereux ennemi de la France.

De grandes fautes en effet signalent ce long règne d'un prince dont les premières années seulement rappelèrent quelque chose de la bienfaisante énergie de son père. Du reste, faible, dominé par ses goûts personnels, il fut de tous les rois qui ont gouverné la France l'un des plus étrangers à toute pensée publique. Et cependant la révolution accomplie sous le règne de Louis le Gros dans la nature et la situation de la

royauté, était tellement dans les besoins du temps, qu'entre les mains d'un prêtre, de l'abbé Suger, que Louis avait eu du moins la prudence de conserver pour son ministre, le pouvoir royal suivit la même marche, conserva la même physionomie que lui avait imprimée l'actif et belliqueux Louis le Gros. L'impulsion avait été donnée avec tant de force, que Louis VII, dont la conduite était plutôt de nature à éloigner la considération qu'à la provoquer, la vit de toutes parts venir à son pouvoir. Les chartes à donner aux villes, et dont un très-grand nombre datent de ce règne, le jugement de toutes les contestations entre les bourgeois, les seigneurs, les clercs, la décision même des différends qui s'élevaient entre les plus grands vassaux, la répression des brigandages et des entreprises contre l'autorité royale, tout continuait à aboutir au trône, même en l'absence de Louis, et pendant tout le temps qu'il passa à la seconde croisade.

83. **Part qu'il prend a la seconde croisade.** — C'était pourtant une faute grave, quoique justifiée en quelque sorte par l'esprit de son siècle, que la part prise par Louis le Jeune à cette croisade, dans laquelle il s'engagea par des motifs de conscience. Dans une expédition contre le comte de Champagne, qui lui avait donné de justes motifs de plaintes, il avait pris et saccagé la petite ville de *Vitry* (1142). Le feu mis à la ville par les soldats gagna l'église, dans laquelle treize cents personnes périrent brûlées ou étouffées par l'incendie. La vue de cet horrible spectacle inspira de violents remords à Louis, déjà précédemment frappé des censures de l'Eglise à propos de quelques démêlés avec la cour de Rome. La nouvelle des désastres éprouvés par les chrétiens de la Terre-Sainte (voir notre *Histoire du Moyen âge*, n° 40) le détermina à marcher à leur secours, pour expier le crime involontaire dont il se regardait comme l'auteur. Saint Bernard appuya de toute la force de son éloquence cette entreprise, dans laquelle il entraîna aussi l'empereur Conrad. En vain le sage ministre Suger représenta-t-il à Louis le Jeune combien sa présence était nécessaire dans son royaume, afin d'y consolider la prospérité que le rétablissement de l'autorité royale commençait à y faire renaître; Louis, sans se rendre aux prudents conseils de cet habile ministre, eut du moins la sagesse de lui confier en son absence l'administration de son royaume; et ayant reçu la croix des mains de saint Bernard, il partit avec presque toute sa noblesse pour la Terre-Sainte (1147). Suger, qui avait pour

maxime « qu'il vaut mieux que tous aient un seul maître qui les défende, que de périr tous en n'ayant pas de maître, » continua en quelque sorte, comme nous l'avons dit, le règne de Louis le Gros, en gouvernant avec une sagesse et une habileté qui lui firent donner les noms de *Salomon de la France* et de *Père de la patrie*. — La seconde croisade échoua par le défaut de concert entre le roi de France et l'empereur. Après deux années de revers et de malheurs, Louis revint dans ses états sans soldats et sans gloire (1149). Suger, qui n'avait cessé de presser son retour, se hâta de remettre entre ses mains le gouvernement, et rentra dans son abbaye, d'où il ne sortait que pour assister aux conseils des princes et porter secours aux malheureux. On s'étonne en voyant ce prudent politique, si opposé à la seconde croisade, provoquer à son tour une entreprise semblable, qu'il se proposait même de diriger en personne; mais la mort le surprit au milieu de ses préparatifs (1151), et priva ainsi du plus sage de ses conseillers Louis, dont l'affliction fut vivement partagée par toute la nation.

84. **Son divorce.** — La prudence de cet habile ministre avait conjuré les conséquences de la première faute de Louis : celle que ce prince commit à son retour de la seconde croisade eut des suites bien plus fatales à la France. Il avait été accompagné dans cette expédition par son épouse Éléonore d'Aquitaine, dont la conduite scandaleuse lui donna de trop justes sujets de plaintes. Rentré dans ses états, il s'occupa des moyens d'opérer son divorce avec elle. Ce divorce fut prononcé (1152) sous prétexte de parenté entre les deux époux. Éléonore, devenue libre, se vit recherchée en mariage par les princes les plus puissants, et accorda sa main, l'année même de son divorce, à Henri Plantagenet, héritier présomptif de la couronne d'Angleterre. Ce prince, qui possédait déjà en France la *Normandie* et l'*Anjou*, y réunit les provinces dont se composait le riche héritage d'Éléonore; de sorte que, au moment où il monta sur le trône d'Angleterre (1154), il se trouva, en France même, beaucoup plus puissant que le roi. Dès lors éclata définitivement cette longue rivalité qui devait être si funeste à notre patrie. La lutte avait commencé entre les deux princes avant même que Henri fût monté sur le trône (dès l'an 1152); et elle se continua, sans événements bien remarquables, presque jusqu'à la fin du règne de Louis le Jeune. Elle fut interrompue néanmoins à plusieurs reprises par des traités de paix toujours mal observés, et même par

une union de famille entre les deux rois, Louis ayant consenti (1158) à accorder sa fille Marguerite en mariage à Henri, l'aîné des fils du roi d'Angleterre. Ce dernier roi augmenta encore ses domaines en France (1166) par un autre mariage, celui de Geoffroy, son troisième fils, avec la jeune héritière du duché de *Bretagne*, qu'il gouverna comme tuteur des deux jeunes époux. Le meurtre de l'archevêque de Cantorbéry, Thomas Becket, faillit compromettre ses progrès, en faisant éclater contre Henri, qui avait vu ses provinces françaises mises en interdit par le Saint-Siége, pour la part qu'il avait eue à cet assassinat, une révolte formidable, dont le roi de France était l'âme. Mais Henri, après avoir obtenu l'absolution du Pape et fait amende honorable sur le tombeau de *saint Thomas de Cantorbéry*, triompha de tous ses ennemis, et recouvra par son activité tout ce qu'il avait un instant perdu. — Louis le Jeune, après s'être séparé d'Éléonore, épousa successivement (1154) Constance, fille du roi de Castille, et, six semaines après sa mort (1160), Alix, fille de Thibault le Grand, comte de Champagne. Cette dernière lui donna un fils nommé Philippe, qu'il fit couronner avec pompe l'année qui précéda sa mort (arrivée en 1180).

85. **Progrès des études littéraires.** — Malgré les fautes reprochées à Louis, la France vit, grâce au rétablissement de l'ordre et de la liberté communale, s'augmenter sa prospérité intérieure. Sous ce règne, comme sous le précédent, le retour de la tranquillité favorisa le progrès des arts et de la littérature.

La faveur dont commençait à jouir la poésie ou la *gaie science*, comme on l'appelait alors, est attestée par l'augmentation du nombre des troubadours; leurs chansons amoureuses, les compositions des *trouvères* et la lecture des romans de chevalerie, charmaient les loisirs des seigneurs : en même temps la fondation de nouvelles écoles aidait au développement que prenaient de jour en jour des études plus sérieuses. Malheureusement l'esprit de controverse s'y introduisit avec l'érudition, et les subtils dialecticiens qu'elles produisirent n'eurent pas tous la prudence et la soumission d'Abailard. Ce savant professeur, condamné au concile de *Sens* (1142) pour quelques opinions erronées combattues par saint Bernard, écouta les conseils du sage abbé de Cluni, Pierre le Vénérable, et se réconcilia avec l'Église et avec son redoutable adversaire. Mais l'Italien Arnaud de Brescia, le plus fougueux de ses disciples, excita de grands troubles par ses prédications d'indépendance religieuse et politique tout à la fois, et contribua à augmenter la fermentation qui commençait à se manifester dans les esprits, surtout dans le midi de la France, où se propageaient diverses hérésies qui se résumèrent sous le nom de celle des Albigeois. Nous en verrons sous le règne qui va suivre les déplorables conséquences.

CHAPITRE TROISIÈME.

PHILIPPE-AUGUSTE ET SAINT LOUIS. PARLEMENT FIXÉ A PARIS. — PREMIERS ÉTATS GÉNÉRAUX.

86. **Philippe-Auguste ou Philippe II** (1180-1223). — Sous les deux règnes de Louis le Gros et de Louis le Jeune, la royauté avait reconquis dans l'opinion le rang qui lui appartenait; mais la puissance, la force matérielle lui manquaient encore : ce fut Philippe-Auguste qui les lui assura. Ce prince entrait à peine dans sa quinzième année, lorsque la mort de son père fit passer entre ses mains l'autorité royale; sa mère et ses oncles voulurent profiter de sa jeunesse pour la partager avec lui; mais il montra sur-le-champ, par le soin jaloux et la fermeté avec lesquels il la retint, qu'il saurait triompher des résistances de ses plus puissants vassaux. Eux aussi crurent en effet les circonstances favorables pour renouveler les mêmes résistances, les mêmes coalitions qui avaient tant exercé l'activité et la persévérance de son grand-père. Mécontents de l'union qu'il avait contractée, contre leur avis et celui de ses parents, avec Isabelle, nièce du comte de Flandre, ils prirent les armes contre lui; mais, réduits bientôt à l'impuissance, ils se réconcilièrent avec lui, et marchèrent même avec empressement sous sa bannière lorsqu'il se brouilla avec ce même comte de Flandre au sujet de la possession du *Vermandois*. Les villes de la Flandre, non moins célèbres à cette époque par leur commerce, leur industrie et leurs richesses, que par l'esprit turbulent et belliqueux de leur nombreuse population, avaient fourni à leur comte une armée considérable, qui s'avança rapidement jusqu'à neuf lieues de Paris : mais elle ne tint pas devant la chevalerie française,